



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE

46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à quatorze heures, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du **28/03/2022**, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle Marival, sous la présidence de M. Gilles PLEIMPONT, Président.

<u>Membres en exercice</u>	47
<u>Membres présents</u>	27
<u>Membres absents et excusés</u>	22

Membres présents : MMES Bataille Laurence, Bessède Claudine, Janicot Christiane, Levade Chantal (représente Bayle Patrick), Rauffet Sylvie, MM Andrieu Daniel, Andrezejewski André, Béco Antoine, Calmon Patrick, Chalié Thierry (représente Teulet Sébastien), Daynac Denis, Hammerschmidt Harry, Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude, Larigaldie Jacques, Laville Benoît, Laviollette Christian, Neveux Jean-Michel, Pipart Eric, Pleimpont Gilles, Poujade Dominique, Rochette Philippe, Simon Marc, Soret Pierre, Tapie Fernand, Valette Hervé, Vistour Didier

Membres absents excusés : MMES Bennet Mireille (excusée et pouvoir à Lagarrigue Jean-Claude), Labrousse Carral Valérie (excusée), MM Andurand Jacques (absent), Bayle Patrick (excusé et représenté par Levade Chantal), Boussac Thierry (absent), Canal Serge (absent), Cassan Patrick (absent), Four Jean Marc (absent), Gayral Damien (excusé et pouvoir à Pleimpont Gilles), Goudounesque André (absent), Lacaze Adrien (absent), Lacroix Jean-Marc (absent), Magal Jonhny (absent), Mazarguil Michel (absent), Riffié Jean-François (excusé), Serrau Martial (absent), Serres Stéphane (absent), Soussirat Fabien (absent), Sylvestre Michel (excusé), Teulet Sébastien (excusé et représenté par Chalié Thierry), Thers Francis (excusé), Vermeil Rémi (absent)

Assistaient à la réunion :

- M Laborie, Président du SIAEP Faycelles Frontenac,
- M Larraufie, Maire de la commune de Bannes et Mme Lassale
- Mme Gonzalez, représentant Monsieur le Maire de St Vincent du Pendit,
- MM Mazars, Lavastroux et Langles, société SAUR,
- MM Jolly et Pinvidic, SYDED du Lot

Mme Laurence Bataille est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : versement d'une subvention à la commune de Montbrun



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

### 1 - Approbation du procès-verbal du 21/12/2021.

Chaque délégué étant en possession d'un exemplaire et ayant pris connaissance du PV, ce dernier est soumis à l'approbation du Comité Syndical par les membres présents lors cette réunion.

Approbation à l'unanimité.

### 2 – Débat d'orientation budgétaire 2022

Monsieur le Président rappelle que, présenté au comité syndical avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements envisagés, de la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et doit faire l'objet d'un vote.

Tous les délégués ont été destinataires du rapport d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021 et adopte le débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport.

### 3 – Approbation compte de gestion et compte administratif 2021 du Syndicat Mixte Limargue et Ségala (SMLS)

Le compte de gestion de l'exercice 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA présente un résultat de clôture de **1 532 825.63 €**.

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2021 par le receveur syndical n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Nombre de votants :                    29**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical (vote pour 29) approuve le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA,

Après avoir soumis au vote le compte de gestion 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA, le compte administratif 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA présenté s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| • Dépenses                      | 1 803 066.93 € |
| • Recettes (avec excédent 2020) | 3 215 346.91 € |



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE

46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

### Investissement

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • Dépenses (avec déficit 2020) | 3 748 112.33 € |
| • Recettes                     | 3 868 657.98 € |

### Reste à réaliser à reporter

- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 547 000.00 € |
| • Recettes | 801 868.00 € |

### Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| • Section de fonctionnement | 1 412 279.98 €        |
| • Section d'investissement  | 120 545.65 €          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>1 532 825.63 €</b> |

M Pleimpont Gilles, Président, quitte la salle pour le vote du CA et le pouvoir qui lui a été donné par M Gayral Damien (excusé) ne pourra pas être utilisé.

**Nombre de votants :** 27

Monsieur Lagarrigue Jean-Claude, désigné Président de séance, soumet le compte administratif 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA au vote.

Le comité syndical (vote pour : 27) approuve le compte administratif 2021 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA.

### **4 – Approbation des comptes de gestion de dissolution 2021 des SIAEP Padirac, Causses de Gréalou et Ségala Oriental**

Les comptes de gestion des syndicats AEP Padirac, Causses de Gréalou et Ségala Oriental ont été soldés en 2021 suite à la dissolution de ces syndicats et les comptes transférés sur le SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA. Il convient de les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical (vote pour 29) approuve les comptes de gestion de dissolution du receveur syndical pour l'exercice 2021 des syndicats AEP Padirac, Causses de Gréalou et Ségala Oriental.

### **5 – Approbation du projet de réalimentation du secteur de Leyme**

Ce dossier est présenté par M Pinvidic.



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE

46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Il s'agit de la création d'un réseau de 16.3 km (2,5 km de PVC Ø 200 mm, 2,3 km de PVC Ø 160 mm, 1,2 km PVC Ø 140 mm, 0,6 ml de PVC Ø 110 mm, 2,7 km PEHD/PVC Ø 90 mm, 4,5 km PVC/PEHD Ø 75 mm, 0,6 km de PEHD Ø 63 mm, 1,9 km de PEHD Ø 32 à 50 mm) avec mise en place de 2 réducteurs de pression + 15 compteurs de sectorisation et de la construction d'un réservoir d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>.

Le pompage de la Bleymie sera renforcé : renouvellement des 2 pompes existantes (2X22kW à prévoir), redimensionnement du ballon anti-bélier à 500 L, mise en place de 2 variateurs de fréquence, renforcement et renouvellement des conduites INOX, augmentation de l'abonnement électrique et modification de l'asservissement du pompage en fonction du niveau du réservoir.

#### Fonctionnement du réseau :

- Pompage de la Bleymie fonctionnant sur consigne niveau du réservoir de Pech Pendit,
- Communication entre le réservoir « Pech Pendit » et pompage La Bleymie par une ligne pilote couplée avec un appareil de télétransmission,
- Alimentation des cuves des réservoirs en direct par des conduites dédiées,
- Remplissage des réservoirs avec des vannes altimétriques posées dans des regards enterrés : simplicité de fonctionnement,
- Pose de compteurs en entrée des réservoirs.

Le coût de ces travaux é été estimé par le maître d'œuvre (HT) :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Réseau                                   | 1 307 600 € |
| • Création réservoir de 100 m <sup>3</sup> | 139 400 €   |
| • Renforcement pompage La Bleymie          | 68 600 €    |

Soit un total de **1 515 600 €**

Divers, imprévus, actualisation, MOE 83 400 €

Sommes à valoir (achat terrain, études diverses, alimentation électrique, publication, etc....) 39 000 €

**Coût total de l'opération 1 638 000 €**

Une subvention à hauteur de 35% sera sollicitée au Département.

Le SMLS compterait 820 abonnés en plus.



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

## 6 – Affectation du résultat de fonctionnement 2021 (budget eau)

Après avoir examiné le compte administratif du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE et SEGALA, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 412 279.98 €**,

Le comité syndical, (vote pour 29), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	1 194 367.63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 220 060.91 €

### Solde d'exécution de la section investissement au 31/12/2021

Solde d'exécution de l'exercice	340 606.56 €
Solde d'exécution cumulé	120 545.65 €

### Reste à réaliser au 31/12/2021

Dépenses d'investissement	547 000.00 €
Recettes d'investissement	801 868.00 €
<b>Solde</b>	<b>254 868.00 €</b>

### Section investissement au 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé	120 545.65 €
Rappel du solde des RAR	254 868.00 €
<b>Solde</b>	<b>375 413.65 €</b>



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	217 912.35 €
Résultat antérieur	1 194 367.63 €
<b>Solde</b>	<b>1 412 279.98 €</b>

### Affectation

Couverture du besoin de financement section investissement (cpté 1068)	- €
Reste sur excédent de fonctionnement - report au BP (cpté 002)	1 412 279.98 €
<b>Total</b>	<b>1 412 279.98 €</b>

## 7 – Approbation budget primitif eau et assainissement 2022

Chaque membre a pris connaissance du projet des budgets primitifs eau et assainissement

### Budget primitif eau 2022

Il s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **3 428 209.98 €**

Il convient de modifier le budget en section fonctionnement, une subvention devant être versée à la commune de Montbrun pour participer à la réfection du rejet et pose en tranchée nouvelle dans le cadre des travaux de mise aux normes d'assainissement du camping de Montbrun. Une somme de 15 000 € sera donc budgétée au compte 6742 (subventions exceptionnelles d'équipement) et les recettes de fonctionnement seront augmentées d'autant pour l'équilibre budgétaire (15 000 € supplémentaires au chapitre 70).

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèveront donc à **3 443 209.98 €**.



SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ  
Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Madame Rauffet, Vice-Président, informe l'assemblée que le camping de Montbrun est dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable en amont. L'ARS les a obligés à réaliser la mise aux normes de l'assainissement du camping, avec une évacuation étanche des eaux traitées en aval du puit et en dehors du périmètre de protection. Cette obligation impose un surcoût important, le SIAEP de Gréalou avait accepté la prise charge du rejet, comme il est prévu à chaque fois qu'il y a un périmètre de protection.

La commune a porté le projet et le syndicat de Gréalou devait leur verser un fond de concours d'un montant correspondant à "la réfection totale du rejet, pose en tranchée nouvelle" (soit 12 020,00 HT).

Du fait de la dissolution du Syndicat de Gréalou cette subvention sera versée par le SMLS à la commune de Montbrun et sera imputée en fonctionnement au compte 6742.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical (voix 29) approuve le versement de cette Subvention à la commune de Montbrun au vu de la facture définitive des travaux et charge Mr le Président d'effectuer le paiement et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

- Dépenses et recettes d'investissement **4 054 065.63 €**

Dans les dépenses d'investissement pour les opérations d'équipement n° 104 à 106 concernant les travaux sur les territoires de Padirac, Ségala et Célé, il avait été attribué sur le budget 2021 la somme de 40 000 € par territoire pour divers travaux. Il est proposé pour l'année 2022 d'attribuer une somme en fonction du linéaire de chaque territoire (120 €/km).

#### Budget primitif assainissement 2022

Il s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **65 800.00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement **90 100.00 €**

Après avoir délibéré sur les propositions des 2 budgets, ces derniers sont approuvés à l'unanimité par les membres présents.

#### **8 – Modification du règlement intérieur**

Mr le Président propose de modifier la composition du bureau prévu dans le règlement intérieur du fait de l'adhésion de futures collectivités. Actuellement, le règlement intérieur stipule que le bureau est composé du Président, 5 Vice-présidents (3 VP territoriaux, 1 VP pour les régies et 1 VP pour la compétence optionnelle Assainissement, c'est 2 derniers n'étant pas encore désignés, et 10 autres membres.



DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Il propose de rajouter 1 VP pour un futur Comité Territorial et 12 membres de bureau supplémentaires. La nouvelle composition du bureau serait répartie comme suit :

- 4 VP pour le Comité Territorial,
- 1 VP pour les régies,
- 1 VP pour la compétence optionnelle Assainissement,
- 22 autres membres du bureau

Au vu des différents points de vue, le Président propose de reporter ce point à un prochain comité syndical et d'en reparler en réunion de bureau.

### **9 – Modification délégation du comité syndical au Président et au bureau**

Par délibération du 23/10/2020, le Comité Syndical avait donné des délégations au Président et au Comité Syndical.

Le Président propose au Comité Syndical de lui confier ainsi qu'au Bureau Syndical une nouvelle délégation : demande auprès de l'Etat ou d'autres collectivités Territoriales l'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical (voix 29) autorise le Président et le Bureau du comité syndical, jusqu'à la fin de leur mandat, par délégation, de demander auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, dit, qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par les Vice-Présidents dans l'ordre de leur élection et disposant d'une délégation de signature, et dit que, lors de chaque réunion du comité syndical Mr le Président rendra compte des attributions exercés par lui-même, par les vice-présidents et par le bureau du comité syndical.

### **10 - Approbation des demandes d'adhésion à la compétence Eau du SIAEP Faycelles Frontenac et des communes de St Vincent du Pendit, Bannes**

Vu les délibérations des communes de Bannes, St Vincent du Pendit et du SIAEP Faycelles Frontenac sollicitant leur adhésion au syndicat du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le transfert au syndicat du Limargue de leur compétence eau obligatoire production et leur compétence eau optionnelle distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Monsieur le Président propose au comité syndical de délibérer pour accepter leurs demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) accepte les demandes d'adhésion au syndicat du Limargue et accepte le transfert au syndicat du Limargue de la compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution des communes de Bannes, St Vincent du Pendit et du SIAEP Faycelles Frontenac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Monsieur le Président est chargé de notifier la présente délibération aux communes de Bannes, St Vincent du Pendit et le SIAEP Faycelles Frontenac et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.





**SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA**  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

Siège : **MAIRIE**

**46500 PADIRAC**

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Cette délibération sera transmise dès son retour du contrôle de légalité aux 47 collectivités adhérentes du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala afin qu'elles émettent leur avis sur ces adhésions.

### **11 - Assainissement : délibération reconduisant les tarifs des communes adhérentes pour 2022**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les communes de Sénailiac Latronquière, Cambes, Issepts et Espagnac Ste Eulalie ont adhéré pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la compétence optionnelle assainissement.

Chaque collectivité a ses tarifs assainissement. Il propose de reconduire leurs tarifs existants pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) décide de reconduire les tarifs assainissement existants de chaque commune pour 2022.

### **12 – Création d'un site internet**

Mr le Président propose à l'assemblée la création d'un site internet pour le SMLS. Il précise que le CDG46 réalise des sites web pour le compte des collectivités territoriales. La mise en place de la nouvelle version CMS complet avec le forfait annuel intégrant les prochaines évolutions représente 671 € par an avec engagement sur 4 ans puis renouvellement dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) est favorable à la création du site internet et autorise le Président à signer avec le CDG46 la convention relative à la prestation susmentionnée et tous documents s'y rapportant.